

Table des matières

Liste des auteurs	9
Avant-propos	
Nicolas CAYROL, Catherine TIRVAUDEY.....	11
I. Questions de sources.....	12
A. <i>Procédure civile et droit public</i>	13
1. Droit constitutionnel.....	13
2. Droit fiscal.....	13
B. <i>Procédure civile, droit local et droit européen</i>	13
1. Droit local.....	14
2. Droit européen.....	14
II. Questions de principe.....	15
A. <i>Le contradictoire</i>	15
B. <i>L'accès au juge</i>	16
1. Accès au juge et nouveau formalisme.....	16
2. Accès au juge et nouvelles technologies.....	16
C. <i>La satisfaction des justiciables</i>	17
Rédaction du droit: étude comparative comtoise et neuchâteloise	
Jean-Baptiste RAUSCHER.....	19
1. Étude au sein du Royaume de France.....	20
2. Regards croisés entre la France, le Duché et le Comté de Bourgogne.....	23
3. Observations à Neuchâtel.....	29
<i>Défaut, contumace, relief.. les mots et les règles concernant les ratés du contradictoire dans les procédures civiles en Suisse de la fin de l'Ancien Régime à nos jours</i>	
Denis TAPPY.....	33
I. Introduction.....	33
II. Racines romaines.....	34
III. Limites de cette étude et corpus législatif pris en considération.....	36
IV. Problématique abordée et définition du défaut.....	39
	261

V. Conséquences du défaut.....	42
VI. Cautèles avant de passer au jugement par défaut.....	47
VII. Voies de droit spéciales ou générales contre un jugement par défaut	52
VIII. Conclusion.....	60
1976, le Code français de procédure civile	
Loïc CADJET	61
I. La conception méthodologique du code.....	63
<i>A. Le processus d'élaboration</i>	63
<i>B. Les choix de structure</i>	67
II. Les conceptions idéologiques du code.....	74
<i>A. Le procès civil dans le code de 1976, fruit d'un compromis</i>	75
<i>B. Le procès civil dans le code de 1976, œuvre de coopération</i>	79
L'influence de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la procédure civile française: un tableau en clair-obscur	
Cécile CHAINAIS.....	85
I. La part de lumière: la fondamentalisation du droit du procès civil français sous l'influence de la Convention EDH	91
<i>A. L'influence subie</i>	91
<i>B. L'influence devancée</i>	96
II. La part d'ombre: l'influence de la Convention EDH sur le procès civil français, sous l'ombre portée de la subsidiarité.....	105
<i>A. La marge d'appréciation laissée à l'État au vu de considérations de bonne administration de la justice</i>	105
<i>B. Les incertitudes liées aux modalités de mise en œuvre du contrôle de proportionnalité</i>	110
1. La limitation tenant à un contrôle de proportionnalité principalement mené <i>in concreto</i> par la Cour EDH.....	111
2. La limitation tenant à un contrôle de proportionnalité mis en œuvre <i>in abstracto</i> par la Cour de cassation	113
L'influence des droits de l'Homme sur le procès civil: le cas de la Suisse	
Valentin RÉTORNAZ.....	123
I. Introduction.....	123
II. L'adaptation du procès civil à certaines exigences du procès équitable	125
<i>A. Le respect du contradictoire</i>	126

1. La rupture du débat contradictoire	127
2. La reconnaissance du « droit constitutionnel de réplique inconditionnelle » à tous les degrés de juridiction	129
<i>B. La reconnaissance du droit à une audience publique</i>	139
1. La traditionnelle absence d'audience dans certaines procédures	140
2. L'élargissement progressif du droit à une audience publique en matière civile	142
III. L'indifférence du procès civil aux exigences du procès équitable	143
<i>A. L'indication des voies de recours</i>	143
<i>B. La cassation pour constat insuffisant des faits pertinents</i>	146
1. Une construction jurisprudentielle ambiguë	146
2. Une violation potentielle du caractère contradictoire de la procédure	148
IV. Conclusion	150
La conciliation judiciaire. Regard comparé France-Suisse	
Ariane CONUS	153
I. L'organisation judiciaire de la conciliation	157
<i>A. Le conciliateur « judiciaire »</i>	157
<i>B. Champ d'application de la conciliation judiciaire</i>	162
II. Le déroulement processuel de la conciliation judiciaire	165
<i>A. Un processus amiable (et) judiciaire</i>	165
<i>B. Issues de la conciliation</i>	168
Les nouvelles technologies facilitent-elles l'accès au juge?	
Réflexions sur le procès civil (regard français)	
Marie DOCHY	173
I. L'apparence de la facilité	175
<i>A. Le développement des moyens de communication électronique</i>	175
<i>B. Une réglementation spécifique à la communication électronique</i>	177
II. La réalité contrastée	181
<i>A. Les difficultés lors de l'utilisation des moyens de communication électronique</i>	181
<i>B. Les insuffisances des moyens de communication électronique</i>	184
Les nouvelles technologies facilitent-elles l'accès au juge civil en Suisse?	
Sandra MARIOT	189
Introduction	189
I. La garantie d'accès au juge	190
	263

II. Introduction des nouvelles technologies en procédure civile	192
<i>A. Évolution et contexte actuel</i>	192
<i>B. Projet Justitia 4.0</i>	196
III. Impacts de l'introduction des nouvelles technologies sur le droit d'accès au juge	198
<i>A. Avantages</i>	198
<i>B. Difficultés supplémentaires</i>	200
1. Inégalités face aux nouvelles technologies (équipement et/ou connaissance)	200
2. Augmentation du formalisme	200
<i>C. Garde-fou à une atteinte au droit d'accès au juge</i>	202
1. Interdiction du formalisme excessif	202
2. Autres pistes de réflexion	204
Conclusion.....	204
 Le temps et les écritures en procédure civile française	
Catherine TIRVAUDEY	207
I. Les écritures.....	208
II. Le temps	212
III. L'articulation du temps et des écritures.....	215
 Le temps et les écritures en procédure civile suisse	
François BOHNET	223
I. Introduction	223
II. Les écritures dans le temps.....	223
<i>A. Les possibilités d'alléguer selon les lois cantonales de procédure</i>	223
<i>B. Le cas particulier de Genève</i>	225
<i>C. La maxime éventuelle</i>	226
<i>D. La forme des allégués</i>	226
<i>E. La substance des allégués</i>	227
III. Les écritures en procédure civile suisse.....	228
<i>A. Les nouveautés dans la continuité</i>	228
<i>B. La maxime des débats</i>	229
<i>C. La maxime éventuelle</i>	229
<i>D. La forme des allégués</i>	230
<i>E. Les faits révélés pendant les débats</i>	231
<i>F. La précision des allégués</i>	231

G. <i>Les faits implicites</i>	233
H. <i>Les faits exorbitants</i>	233
IV. Le temps des écritures	233
A. <i>Les possibilités d'alléguer</i>	233
B. <i>Le deuxième échange oral</i>	234
V. Conclusion	235

L'exécution en France d'un titre exécutoire suisse constatant une créance de somme d'argent

Sâmi HAZOUG	237
I. La réception du titre	237
A. <i>Le régime de la demande d'exécution</i>	237
B. <i>Le régime de contestation de la décision rendue</i>	240
II. L'exécution du titre	241
A. <i>Les biens insaisissables</i>	242
B. <i>Particularismes de certaines mesures</i>	243

L'exécution des décisions, regard suisse

Guillaume JÉQUIER	249
I. Introduction	249
II. Exécution des décisions qui ne portent pas condamnation à verser une somme d'argent	249
III. Exécution des décisions portant condamnation à verser une somme d'argent	251
A. <i>Acteurs de la procédure</i>	251
i. Créancier saisissant	251
ii. Débiteur poursuivi	252
iii. Autorités compétentes	253
B. <i>Procédure préalable</i>	254
i. Réquisition de poursuite et commandement de payer	254
ii. Absence d'opposition	255
iii. En cas d'opposition	255
C. <i>Suite de la procédure</i>	257
D. <i>Aperçu de la procédure de séquestre</i>	258
E. <i>Éléments de droit international privé</i>	259

© Éditions Mare & Martin
16, rue Danton – 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Téléphone: 01 47 70 70 87
www.mareetmartin.com

ISBN: 978-2-38600-013-3

Dépôt légal – premier semestre 2024
Imprimé en France